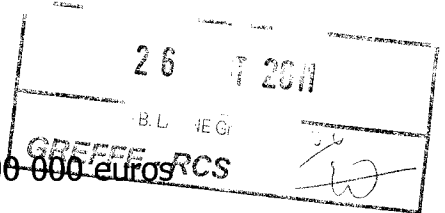


03 B 166 40



AJMB

Société À Responsabilité Limitée au capital de 100 000 euros

Siège social : 46 rue Nationale

37000 TOURS (Indre et Loire)

350 187 779 RCS TOURS

310414821

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 1ER JUILLET 2011**

L'an deux mille onze, le premier juillet, à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--|-----------|
| - Madame Annie BOSSU, propriétaire de..... | 440 parts |
| - Monsieur Jean-Marie BOSSU, propriétaire de | 440 parts |
| - La société VICTORIA, propriétaire de | 120 parts |
| Représentée par M. Jean-Marie BOSSU | |

soit un total de.....	1 000 parts
sur les mille (1 000) parts composant le capital social.	

Madame Annie BOSSU préside la séance en sa qualité de co-gérante associée.

La Présidente constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des trois quarts au moins des parts sociales.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée,
- les statuts sociaux.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

Handwritten signature

ORDRE DU JOUR

- Transfert de siège social,
- Mise à jour de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs pour les formalités.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de transférer le siège social de TOURS (Indre et Loire) 46 rue Nationale, au 47 Rue du Haut de Vesprées, 37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE, à compter du 1er juillet 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : 47 Rue du Haut de Vesprées, 37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

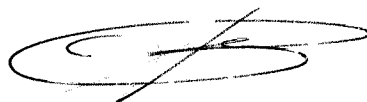
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la co-gérance.

Annie BOSSU
Co-gérante



Jean-Marie BOSSU
Co-gérant



